

# BIÉ

## Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 200 JANVIER/FEVRIER 2008

## H U M E U R D E B L É

### L'ÉCOPASTILLE, UNE POTION À AMÉLIORER

Après une valse hésitation et une semi-avancée temporaire au Sénat, Bercy et le Parlement se sont finalement entendus en décembre dernier pour que les véhicules flex-fuel neufs soient taxés comme tout autre en fonction de leurs émissions brutes de CO<sub>2</sub>. Peu importe donc que ces modèles, dont l'acquisition est officiellement encouragée par ailleurs au regard de leurs performances écologiques, soient conçus pour utiliser une forte proportion de bioéthanol. Peu importe aussi que l'ADEME, s'apprête à confirmer, après réévaluation de son étude de 2002 sur les biocarburants, les performances écologiques

du bioéthanol (pourquoi d'ailleurs la publication de ces nouveaux résultats tardet-elle ?) !

Certes, comme il y a peu de pompes de superéthanol E85 en France -environ 200 au lieu des 600 prévus dans la Charte pour le développement du superéthanol signée en novembre 2006- les propriétaires de flex-fuel sont souvent contraints d'utiliser du super ordinaire. Mais à qui la faute ? Que fait l'Etat, signataire de cette Charte avec les distributeurs de carburants, pour qu'il en soit différemment ?

## POLITIQUE AGRICOLE

### BILAN DE SANTÉ PAC, FARM BILL 2008 : CERTITUDES ICI, EXPÉRIENCE LÀ-BAS

Bilan de Santé de la PAC et renouvellement du Farm Bill -la loi agricole américaine- pour 2008/2012, l'Union européenne et les Etats-Unis se trouvent simultanément face à des échéances de politique agricole importantes, mais la similitude s'arrête là. Tandis que Bruxelles -et d'autres dans l'UE- se disent persuadés que les marchés des grains sont devenus durablement porteurs, que les agriculteurs ont beaucoup moins besoin de garanties contre les aléas, les Etats-Unis s'apprentent à reconduire les dispositifs appréciables et appréciés dont bénéficient leurs producteurs de blé, de maïs et de soja.

L'attitude des Etats-Unis n'est probablement pas sans rapport avec l'expérience qu'ils ont connue avec leur Farm Bill 1997/2001. En 1996, les analyses prospectives effectuées dans le prolongement de l'augmentation des prix de 1995 les avaient convaincus d'une évolution durablement favorable des marchés. Ils avaient alors largement démantelé dans leur Farm Bill les systèmes de soutiens aux producteurs de céréales et d'oléagineux. Mais la réalité des prix fut tout à fait différente des prévisions et les Etats-Unis firent rapidement machine arrière.

### L'UE ET LES OGM : NOS ÉLEVAGES MENACÉS DE TSUNAMI, SELON UNE ÉTUDE BRUXELLOISE

Selon une étude interne de la Commission européenne de juillet 2007, les différences de politique en matière d'OGM entre l'Union européenne et les Amériques pourraient provoquer un effondrement des secteurs avicole et porcin en Europe. Et donc, aussi, des débouchés des céréales communautaires dans l'élevage.

A politique européenne inchangée, il y aurait de plus en plus de décalage dans le temps entre les autorisations de nouvelles variétés d'OGM de part et d'autre de l'Atlantique. Les Etats-Unis, l'Argentine et le Brésil produiraient en conséquence de plus en plus de variétés de soja OGM qui, n'étant autorisées que bien plus tard en Europe, ne pourraient y être importées.

Dans un scénario de blocage des importations américai-

nes, argentine et brésilienne, l'utilisation de tourteaux de soja en Europe, largement dépendante des importations, baisserait de 50%. La pression sur les matières premières de substitution qui s'en suivrait multiplierait par 7 le coût de l'alimentation animale et les prix des viandes seraient en forte hausse. La production de viande de porc baisserait de 35% et la consommation de -44% et -25%. Dans ces deux secteurs, l'UE deviendrait importatrice nette. Idem pour la viande bovine, les consommateurs se reportant sur la viande rouge. Les importations augmenteraient d'autant plus facilement que, faut-il le rappeler, il n'y a aucune barrière à l'importation de viandes issues d'élevage utilisant des productions végétales OGM.

## ENVIRONNEMENT

### PESTICIDES DANS LES EAUX : BIEN LIRE LE RAPPORT 2007 DE L'IFEN

L'Institut Français de l'Environnement (IFEN) a publié en décembre 2007 son rapport annuel sur la présence de pesticides dans l'eau. Il porte sur l'année 2005. Peut-être est-ce là le souffle du Grenelle de l'Environnement, la synthèse très sommaire présentée en préambule du rapport a un caractère assez alarmiste, alors que les données fournies dans les pages suivantes incitent à relativiser.

Cette synthèse fait par exemple ressortir sans aucune nuance que, pour 91% des points de mesure dans les cours d'eau et 55% dans les nappes souterraines, il a été constaté en 2005 la présence d'au moins une substance active phytopharmaceutique. Or, le nombre des substances recherchées ne cessant de croître et les techniques d'analyse de s'affiner, le corps du rapport le précise, ce qui passait auparavant inaperçu est maintenant immédiatement détecté.

Surtout, sur la majeure partie des points de mesure, l'eau a été classée comme étant de bonne ou très bonne qualité, ce que mettent en évidence plusieurs tableaux et graphiques. Il est d'ailleurs indispensable à ce sujet que l'IFEN mette en place une méthodologie permettant d'apprécier l'évolution de la qualité des eaux d'une année sur l'autre. Actuellement, même s'il y a apparence de progression depuis 1998/99, période des premières mesures, celle-ci ne peut être confirmée, explique l'Institut, invoquant



**AGPB**  
CÉRÉALIER DE FRANCE

l'évolution de ses méthodes de travail au fil des ans... Il serait quand même normal de pouvoir évaluer les résultats des efforts accomplis par les agriculteurs et par les fournisseurs de produits phytopharmaceutiques!

## PROGRÈS TECHNIQUE

### AVERTISSEMENTS AGRICOLES : UN PROJET POUR MIEUX COMBATTRE LES PARASITES

Les services de l'Etat ayant annoncé leur retrait des Avertissement Agricoles sur les risques parasitaires en grandes cultures, ARVALIS, l'institut technique des céréaliers, se propose de mettre en place de nouvelles solutions à partir de 2008. Celles-ci passeront par une collaboration avec les instituts techniques des secteurs des oléagineux et des betteraves, d'une part, et, d'autre part, avec les acteurs locaux que sont les organismes de collecte de grains, les chambres d'Agriculture, les services de l'Etat pour la protection des végétaux et les fédérations de défense contre les organismes nuisibles.

La capacité à anticiper par rapport aux risques parasitaires est déterminante, tant pour la préservation de l'environnement que pour les volumes et la qualité des récoltes. Un avertissement reçu à temps permet de traiter à un moment où les doses peuvent être faibles tout en obtenant la plus grande efficacité. D'après les essais réalisés par ARVALIS l'année dernière, une intervention bien ajustée contre la rouille brune permettait de sauver jusqu'à 2,5 tonnes de blé à l'hectare, soit le tiers du rendement. Le projet d'ARVALIS repose sur l'utilisation de modèles informatiques épidémiologiques, la mobilisation des réseaux d'observation locaux et le recours aux moyens de communication les plus rapides. Les indications de risques fournies par les modèles informatiques doivent être confrontées au plus vite aux observations de terrain afin d'évaluer les situations réelles et, s'il y a lieu, de transmettre des préconisations aux agriculteurs dans les meilleurs délais.

## SOLIDARITÉ

### 90 000 PAQUETS DE PÂTES REMIS AUX RESTOS DU CŒUR PAR 50 PRODUCTEURS DE BLÉ DUR

Le 19 décembre, cinquante producteurs de blé dur adhérents du Groupe Coopératif Occitan (GCO) ont remis aux Restos du Cœur à Toulouse et à Lyon 90 000 paquets de 500 grammes de pâtes fabriquées à partir de leurs récoltes, soit 45 tonnes. Chacun d'entre eux a donné l'équivalent du rendement d'un hectare de blé dur, ce qui a permis de collecter les 175 tonnes de blé dur nécessaires à la fabrication des pâtes. A l'heure actuelle, une tonne de blé dur est vendue 450 €/t environ par les organismes de collecte de céréales.

Des semis jusqu'à la livraison aux Restos du Cœur, en passant par les soins aux cultures, la récolte, la transformation du grain en semoule et la fabrication des pâtes, cette opération a demandé plus d'un an de préparation. Son point de départ a été une rencontre à Paris entre le trésorier des Restos du Cœur et le président de GCO. Ce dernier est en outre l'un des leaders de la filière nationale Blé dur et le Président de Passion Céréales, collective formée par les représentants des divers activités et types de débouchés du secteur céréalier.

### TANZANIE: CRÉATION DE MARCHÉS DE MAÏS AVEC L'APPUI DES CÉRÉALIERES FRANÇAIS

Structure de coopération internationale proche des organisations céréalières françaises, l'association FERT contribue actuellement à créer en Tanzanie deux marchés destinés à améliorer les conditions de commercialisation du maïs, la principale culture vivrière du pays. Elle a été sollicitée par MVWATA, un réseau paysan auprès duquel, en 2003, elle avait déjà concouru à créer à Kibaigwa le plus important marché d'Afrique de l'Est pour le maïs. Ce premier marché, qui donne satisfaction à l'ensemble des parties concernées (agriculteurs, acheteurs, intermédiaires, manu-

tenionnaires, transporteurs, banques rurales) fonctionnera en réseau avec les deux nouveaux.

Outre l'édification de halles, avec zones de stockage et aires extérieures bétonnées, la création des nouveaux marchés comporte également la mise en place de dispositifs propres à assurer notamment la qualité des produits, la pesée, la circulation de l'information économique, l'efficacité de la manutention, la protection des moyens de paiement. Les investissements à réaliser et les charges de FERT seront financés sur les fonds propres de FERT et au moyen de subventions de l'U.E. et d'AgriCORD, réseau international d'organisations de coopération soutenues dans leurs pays respectifs par la profession agricole. Les marchés seront gérés conjointement par les autorités territoriales et par MVWATA dans le cadre de Comités multipartites. Les frais de fonctionnement seront couverts par le produit de taxes sur les transactions et par la facturation de prestations des services.

## INFOCHIFFRES

### LES DIX PREMIÈRES ENTREPRISES FRANÇAISES D'ALIMENTATION DU BÉTAIL

(chiffres d'affaires 2006 en nutrition animale ; millions €)

Entreprises	Chiffres d'affaires
1) Groupe GLON	641
2) EVIALIS	618
3) UNICOPA	360
4) COOPERL HUNAUDAYE	288
5) LE GOUessant	220
6) COOPAGRI BRETAGNE	203
7) DENKAVIT FRANCE	168
8) PROVIMI FRANCE	159
9) ARRIVE	135
10) Groupe TERRENA	132

Source: Entreprises

### L'ACTIVITÉ DES PRINCIPAUX PORTS CÉRÉALIERES FRANÇAIS EN 2006/07

Parmi les principaux ports français pour l'exportation de céréales, Rouen et La Rochelle-Pallice ont maintenu leurs positions durant la campagne 2006/07 (1/07/06 au 30/06/07), tandis que Bordeaux a repris la troisième place à Dunkerque. 81% des sorties de céréales de Rouen, premier port d'exportation céréalier européen, sont destinées à des paystiers.

Outre les ports mentionnés dans le tableau ci-dessous, prennent également part aux exportations céréalières françaises Le Havre, Port Tellines-Fos, Les Sables d'Olonne, Tonnay, Sète, Le Tréport et Rochefort.

### De 2003/04 à 2006/07, les volumes d'exportation à partir des principaux ports céréaliers français

(millions de tonnes)

	2006/07	2005/06	2004/05	2003/04
Rouen	5,45	5,84	6,47	5,08
La Rochelle	2,48	2,58	2,64	2,17
Bordeaux	1,2	0,87	1,57	1,34
Nantes-Montoir	0,74	1,32	0,92	0,72
Port la Nouvelle	0,68	0,64	0,83	0,45
Dunkerque	0,59	1,19	1,21	0,8
Bayonne	0,53	0,4	0,55	0,56
Caen	0,38	0,36	0,36	0,32

Source: SENALIA

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.  
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.